

L'ÉGALITÉ

Revue Politique et Littéraire illustrée.

Editeur-propriétaire : WILFRID GASCON,

Saint-Jérôme (Terrebonne) P. Q.

Prenez note

M. Chs. Desjardins, 206, rue Wolfe, est notre agent-général pour Montréal et la banlieue. Il est autorisé à prendre des abonnements et à en percevoir le prix.

Nos abonnements, dans la ville de Montréal, sont payables mensuellement à notre agent—(10 cents par mois)—ou en bloc par lettre fermée adressée directement à nos bureaux.

Envoi d'un spécimen gratuit sur demande.

Religion et Education

“Un pays qui jouit de la liberté politique place ses écoles à la hauteur de ses institutions. Les écoles publiques appartiennent à l'Etat.”

Cette haute maxime politique est de Royer-Collard, célèbre philosophe et homme d'Etat français, qui mourut à l'âge de 83 ans à Châteaueux, France, le 4 septembre 1845, en prononçant ces belles paroles : “*Il n'y a dans le monde de solide que les idées religieuses ; ne les abandonnez jamais, ou, si vous en sortez, rentrez-y.*”

Pierre-Paul Royer-Collard fut successivement député au Conseil des Cinq-Cents, conseiller de Louis XVIII et de Charles X, chef de l'Université de France, membre de l'Académie française et président de la Chambre des députés. Il mourut, d'ailleurs, comme il avait vécu : en bon catholique.

Au surplus, voici ce qu'il disait courageusement, en 1797, presque au lendemain de la Terreur, devant le Conseil des Cinq-Cents dont il faisait partie en qualité de député :

“La religion catholique rallie sous ses anti-ques bannières les sept-huitièmes des Français. Elle a survécu à la monarchie dont elle a précédé la naissance ; elle a triomphé des attaques qui lui ont été livrées par la tyrannie révolutionnaire. . . C'est cette religion qui est la base de la morale populaire, c'est elle qui sanctionne les devoirs qui lient les citoyens entre eux et les corps de l'Etat. . ., elle répond au plus impérieux besoin de la multitude, le besoin de croire, de s'étendre dans l'avenir, d'étendre ses espérances et ses craintes au-delà des bornes du monde physique et de la vie humaine.”

Sans partager absolument l'exclusivisme religieux qui semble ressortir de cette opinion sincère et respectable de l'homme d'Etat catholique, nous avons, cependant, tenu à la citer, pour bien démontrer à ceux de nos adversaires qui fuient la discussion directe et se retranchent, très prudemment, derrière des généralités, qu'il n'y a pas que des *catholiques de nom* et des *protestants fanatiques* qui puissent différer d'opinion avec eux. Nous estimons donc qu'un homme tel que Royer-Collard ne saurait être suspect à l'abbé G. Raison, et nous serions assurément des plus surpris que le bon prêtre se mit en tête de le déclarer, à cause de sa conception de l'enseignement national, *déclassé, crevé, toque* ou de lui décerner quelque autre appellation charitable de ce genre-là.

Voici l'opinion que Royer-Collard entretenait sur l'enseignement public et l'Université, instituée pour le régir et pour le distribuer par l'intermédiaire des écoles.

“L'Université, disait-il, ne possède aucune école, mais elle les gouverne toutes par une action plus ou moins directe, plus ou moins étendue ; il n'y a *aucun* établissement qui ne soit placé sous sa surveillance. Elle exerce cette surveillance selon des règles détournées par des fonctionnaires revêtus de son autorité.”

Mais de qui émane cette autorité ? d'où dérive-t-elle ? De l'Eglise ? des Evêques ?

Du chef de l'Etat, exécuteur de la volonté de la nation, choisi et délégué par elle.

“C'est l'autorité du roi que l'université exerce, c'est pour lui et en son nom et sous ses ordres